

VILLE DE SAINT-ZOTIQUE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Me Julie Paradis, directrice du greffe et des affaires juridiques de la Ville de Saint-Zotique, que le conseil municipal de la Ville a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 20 janvier 2026 à 19 h, les règlements suivants :

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 744 RELATIF AU STATIONNEMENT –
RÈGLEMENT NUMÉRO 744-10

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 756 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS
MUNICIPAUX – RÈGLEMENT NUMÉRO 756-1

RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS – RÈGLEMENT
NUMÉRO 801-2026

RÈGLEMENT SUR L'IMPOSITION DE TAXES, TARIFICATIONS ET COMPENSATIONS POUR
L'EXERCICE FINANCIER 2026 – RÈGLEMENT NUMÉRO 802-2026

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ces règlements aux heures de bureau, à l'hôtel de ville de la Ville de Saint-Zotique, au 1250 de la rue Principale, à Saint-Zotique ou via le site Web de la ville.

Les règlements numéros 744-10, 756-1, 801-2026 et 802-2026 entrent en force et en vigueur le jour de leur publication.

DONNÉ À SAINT-ZOTIQUE, ce 22 janvier 2026.



Me Julie Paradis, greffière
Directrice du greffe et des affaires juridiques